

UNE INTRODUCTION AU VIET NAM

Réglementation pour l'entrée au Viet Nam

Vietnam Airlines dessert la plupart des grandes villes du Viet Nam et les réservations peuvent être faites par votre organisme répondant ou votre agent de voyage.

Les visiteurs doivent être munis d'un passeport valide, délivré par une ambassade du Viet Nam, et auquel a été apposé un visa d'entrée.

À votre arrivée, un formulaire de déclaration de douane ainsi qu'un formulaire d'entrée et de sortie doivent être remplis en deux exemplaires. Un exemplaire de ces documents vous sera remis. Il importe que vous ne les perdiez pas car vous risquez une amende si vous ne pouvez les présenter au moment de quitter le pays.

Visas

Si vous êtes au Viet Nam par affaires, vous devez détenir un visa d'affaires. Toutefois, s'il s'agit de votre première visite et que vous souhaitez seulement étudier le marché, un visa de touriste devrait suffire. Vous devez vous le procurer à l'avance puisque les visas ne peuvent être délivrés à l'arrivée au pays.

Vous pouvez vous procurer les visas de touriste, valides pour un mois, auprès d'un agent de voyage. Les visas d'affaires, valides pour une période renouvelable de six mois et pourvus d'une option d'entrées multiples, ne peuvent être obtenus qu'avec le concours d'un répondant vietnamien qui en fera la demande pour vous au ministère de l'Intérieur. Pour ce faire, ce dernier devra avoir les renseignements suivants : nom et prénom, date et lieu de naissance, profession, numéro et dates d'obtention et d'échéance du passeport, nationalité (présente et d'origine), date et point d'entrée au Viet Nam. Prévoyez amplement de temps pour le traitement de votre demande de visa. Si elle est approuvée, le ministère de l'Intérieur transmettra le numéro d'autorisation à l'ambassade du Viet Nam où vous avez l'intention de passer prendre votre visa.

Outre la demande faite par votre répondant vietnamien, vous devez remettre une demande de visa, accompagnée d'une photo-passeport, à l'ambassade du Viet Nam à Ottawa (voir les coordonnées dans la section intitulée Contacts utiles) ou à n'importe quelle ambassade du Viet Nam à l'étranger. Les Canadiens qui ne peuvent attendre que leur demande de visa soit traitée à Ottawa (une période d'environ dix jours ouvrables) peuvent s'adresser aux ambassades du Viet Nam dans les villes d'entrée suivantes : Hong Kong, Singapour, Kuala Lumpur ou Bangkok.

Hébergement

Hanoi

Metropole	15 Ngo Quyen, Central
chambres	159 \$ à 359 \$
tél.	266919
télec.	266920